

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE  
GROUPE DE TRAVAIL FAI / DCTI / DGEAU

TABLEAU DES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA DGEAU POUR TRAITEMENT EN FONCTION DES PHASES DE PROJET :  
Etat des discussions bilatérales au 03.11.2008 - Approuvé par les parties (DGEau + FAI) - (Non exhaustif)

RUBRIQUES ► PHASES ▼	A/ Evacuation des eaux sur parcelle (plan des canalisations)	B/ Gestion de l'eau à la parcelle (infiltration terrain, etc.)	Aa/ Evacuation des eaux, hors parcelle Liaison au domaine public	D/ Gestion des eaux de chantier	E/ a) Surfaces inconstructibles - b) Renaturation	F/ Zones de dangers et d'inondations	G/ Pompage dans les eaux superficielles	H/ Branche automobile et entreprises assimilées	I/ Entreposage d'hydrocarbures	J/ Branche agricole	K/ Assainissement individuel
<p><b>1 : Préparation du dossier (récolte d'informations utiles pour la planification du projet)</b></p> <p>Pour la préparation du dossier le MPQ doit recueillir les informations requises dans la rubrique correspondante. Au moins les renseignements dont données au guichet d'information du 7ème étage de la DGEAU sera alors rempli et remis avec le dossier à l'Office des Constructions.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cours d'eau récepteur et éventuelles mesures quantitatives</li> <li>bassin versant et capacité hydraulique réseau</li> <li>canalisations publiques et possibilités d'infiltration</li> <li>gestion des eaux</li> <li>droit privé</li> <li>définir si : activité agroalimentaire, activité industrielle, activité agricole, site pollués, stockage de produits chimiques etc...</li> <li>Si un exutoire direct dans le milieu nature doit être construit se référer à la lettre E (autorisations, données constructives)</li> </ul>	<p><b>But : définir si la Gestion des EP est exigée, si oui =&gt; q [l/s/ha] &amp; T [ans]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition du bassin versant et vérification de la capacité hydraulique du réseau</li> <li>Type et emplacement des canalisations publiques</li> <li>Etudier initialement les possibilités d'infiltration des EP (doit recevoir l'approbation du service de géologie)</li> <li>Définition du milieu récepteur (cours d'eau) et des contraintes liées (voir PGEE / PREE)</li> <li>Définition des surfaces EP connectées (voir si peuvent n'être que partiellement ou pas du tout imperméabilisées)</li> <li>Si rétention nécessaire en prévoir le type et l'emplacement (vérifier les niveaux de raccords)</li> <li>Etudier la possibilité de récupérer les EP pour de l'arrosage ou autre (WC...) pour un moindre impact environnemental</li> <li>Vérifier si présence de métaux lourds et réflexion sur les traitements possibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cours d'eau récepteur et éventuelles mesures quantitatives</li> <li>bassin versant et capacité hydraulique réseau</li> <li>canalisations publiques et possibilités d'infiltration</li> <li>gestion des eaux</li> <li>droit privé</li> <li>etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination du volume SIA (116). Si ce dernier est &gt; 10'000 m<sup>3</sup>, un concept de gestion des eaux de chantier est à prévoir</li> <li>Détermination des surfaces brunes en m<sup>2</sup></li> <li>Détermination des surfaces grises en m<sup>2</sup></li> <li>Détermination du milieu récepteur des EC (cours d'eau récepteur)</li> <li>Détermination du milieu récepteur des EU (STEP)</li> <li>Détermination du secteur de protection des eaux (Au, Ao, B, etc...)</li> </ul>	<p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir si concerné par une surface inconstructible</li> <li>Prévoir un projet qui la respecte</li> <li>Si dérogation possible prévoir des mesures de compensations éventuelles</li> <li>Lors de l'adoption des SPAGE voir contraintes ou conditions particulières</li> </ul> <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>avaliser la conformité des ouvrages prévus ou/et de renseigner le requérant sur d'éventuelles données à prendre en compte ou sur des projets de renaturation à venir (notamment) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour dimensionner un gabarit d'écoulement des eaux suffisant</li> <li>Pour créer un nouvel exutoire des eaux non polluées dans le milieu récepteur (voir critères Domeau pour la conception d'un gabarit hydraulique et listes des pièces spécifiques à fournir)</li> <li>Le SECOE-DYNEAU (Chemin de la Verseuse 17, 1219 Aire) sera également consulté par rapport à la préservation du gabarit hydraulique du cours d'eau vis-à-vis de l'objet de la demande MAIS également pour la phase de chantier !</li> <li>Prévoir des mesures de compensations éventuelles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>zone de danger sur laquelle se trouve le projet (les cartes indicatives des dangers seront disponibles dès fin 2008 pour certains et selon l'état d'avancement pour les autres)</li> <li>risques d'inondation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'installation</li> <li>Débit nominal maximum</li> <li>Horaire journalier prévu</li> <li>Fréquence des pompages</li> <li>Nécessité d'une autorisation renouvelable ou d'une concession</li> <li>Plan situation avec lieu du pompage, lieu du rejet éventuel, plan ouvrage</li> <li>Argumentaire / finalité du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MPQ peut consulter la directive "Aidà" l'application pour les établissements de la branche automobile et entreprises assimilées ainsi que celle relative à "Evacuation des eaux des stations-service équipées de carburant contenant de l'éthanol, du biodiesel et de l'urée" afin de s'assurer de l'adéquation entre les activités qui seront menées et les ouvrages de traitement et l'évacuation des ERI projetés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination du type d'installation projetée et son implantation</li> <li>Détermination du secteur ou de la zone de protection des eaux devant accueillir l'installation d'entreposage</li> <li>Détermination du type d'exigences administratives (notification requise)</li> <li>Le MPQ peut consulter l'ensemble des directives et fiches techniques de la CEE afin de préparer son projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un formulaire complet "Informations données eau du projet" est alors rempli.</li> <li>Le formulaire "Enquête sur les installations de stockage des engrais de ferme vous permettra également de rechercher les informations utiles qui devront être fournies lors du dépôt de la demande d'autor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin versant</li> <li>Capacité hydraulique du réseau (si dans un périmètre de 300 m)</li> <li>Type et emplacement des canalisations publiques (si dans un périmètre de 300 m)</li> <li>Gestion éventuelle des EP à la parcelle</li> <li>Assainissement individuel</li> <li>Activité agricole</li> </ul>
<p><b>2 : Pièces devant figurer au dossier "d'autor"</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>plan schématique de canalisations des eaux polluées et non polluées jusqu'aux écoulements publics, en y mentionnant les niveaux de raccordement et la présence d'éventuelles pompes</li> <li>plan des surfaces et des reêtements extérieurs</li> <li>calcul de la taxe d'écoulement</li> <li>selon le projet : formulaire adéquat (sites pollués, agro-alimentaire, stockage d'hydrocarbures si déjà connu) dûment remplis</li> <li>plan du ou des réseaux de canalisations industrielles (ERI) en vent</li> <li>descriptif succinct du type d'ERI (volume, quantité et qualité des polluants)</li> <li>descriptif succinct de ou des installations de traitement des ERI (si nécessaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>si infiltration : indication claire sur les plans de canalisations et le formulaire d'imperméabilisation des sols que la gestion des EP se fera par infiltration <ul style="list-style-type: none"> <li>si rétention : <ul style="list-style-type: none"> <li>vérification si exigences particulières au niveau d'un PDCO, PLQ... (schéma directeur)</li> <li>détails des surfaces connectées créées ou remaniées par le projet (cf. formulaire "Gestion de l'imperméabilisation des sols vis à vis du milieu récepteur des eaux pluviales, aspect quantitatif, version 2. + indication de la nature de ces surfaces avec coefficient de ruissellement par surface)</li> <li>type de rétention prévue (bassin, biotope, toitures végétalisées, etc.)</li> <li>estimation du volume de rétention utile et du débit limite de restitution</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>attestation d'un notaire ou accord signé par l'ensemble des parties pour servitudes de passage, maintien et entretien de canalisations sur fond d'autrui</li> <li>accord pour l'utilisation de canalisations privées, attestant du bon état et du bon fonctionnement de la capacité hydraulique suffisante (si nécessaire rapport passage caméra et calcul hydraulique)</li> <li>en cas de branchement sur drainage agricole : accord de la commune ou du service de l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Si le projet est &gt; 10'000 m<sup>3</sup> SIA, définir les surfaces brunes et grises</li> </ul>	<p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Plan de situation (incluant les limites des distances inconstructibles représentées - la surface en m<sup>2</sup> des objets qui se trouvent dans la zone inconstructible)</li> <li>Une demande formelle de dérogation à la loi (si la possibilité en est offerte par la législation)</li> <li>Les divers formulaires d'autorisation requis (voir ci-dessus) se trouvent sur le site Internet de la Direction Générale de l'Eau : <a href="http://www.ge.ch/eau">www.ge.ch/eau</a> sous la rubrique "A votre service" ou "Professionnels" et "Autorisations".</li> <li>La liste des mesures compensatoires prévues</li> </ul> <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de situation (dimensionnement, emprises, coupes utiles)</li> <li>La liste des mesures compensatoires prévues</li> <li>Pour un nouvel exutoire : Demande de déversement des eaux non polluées dans le milieu naturel (L'Eau, art. 7) en vue de la publication dans la FAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Plan de situation indiquant clairement la situation et niveaux (m.s.m) des objets du projet en regard des limites des zones de dangers et des risques d'inondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Formulaire "Requête en autorisation de pompage" dûment rempli</li> <li>Si nécessaire plan de situation (coupes et détails) avec données du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Dans tous les cas le requérant doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan de canalisations du site précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>le type d'activité (atelier de mécanique, de carrosserie, lavage de carrosserie, de châssis-moteurs, station-service, etc.)</li> <li>les ouvrages de prétraitement des eaux résiduaires industrielles (ERI) projetées (installation de prétraitement physico-chimique, dépôt, séparateur d'hydrocarbures, cuve de rétention, etc.)</li> </ul> </li> <li>le raccordement des ouvrages de prétraitement des ERI aux systèmes d'assainissement des eaux usées ou pluviales</li> <li>Si une station-service fait partie du projet, le requérant doit fournir les plans et informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan des places de dépotage et de distribution de carburant en précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>le type et les caractéristiques des installations d'entreposages d'hydrocarbures (volume, nombre de compartiment, implantation des réservoirs, nature du produit entreposé pour chaque compartiment, les organes de sécurité du réservoir)</li> <li>les caractéristiques des places de dépotage et de distribution (surfaces, places couvertes ou pas) ainsi que les ouvrages de sécurisation projetés (dépôt, séparateur d'hydrocarbures, cuve de rétention, etc.) pour chacune des places si celles-ci ne sont pas confondues</li> <li>le raccordement des ouvrages de sécurisation des places de transvasement (dépotage et distribution) aux systèmes d'assainissement des eaux usées ou pluviales</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Remarque : les conduites font partie intégrante des installations</p> </li></ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Dans tous les cas le requérant doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le volume de l'installation</li> <li>Le secteur de protection des eaux</li> <li>Le type d'implantation</li> <li>Le type de produit stocké</li> <li>Un jeu de plans de l'installation (coupes et vue en plan) avec le tracé des conduites</li> <li>L'installation ainsi que les espaces latéraux entre l'installation et les murs du local doivent être cotés. Pour un réservoir enterré, précisez les distances entre l'installation et les constructions avoisinantes</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire de données de bases d'entremplir</li> <li>Plan de canalisation complet des eaux polluées et non polluées (si à moins de 300 m)</li> <li>Concept de l'installation d'épuration individuelle (si nécessaire)</li> <li>Principe et type d'installation individuelle</li> <li>Formulaire "Recensement des installations particulières d'épuration du canton de Genève" dûment rempli et signé.</li> </ul>	
<p><b>3 : Pièces pouvant être remises avant l'ouverture de chantier</b></p> <p>Ces pièces sont considérées comme des conditions à l'acceptation du dossier et doivent être validées par les services compétents avant l'ouverture de chantier (il est à noter que les parties concernées - de préférence - doivent déposer ces pièces au DCTI (plans limé, etc...))</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>plan d'exécution des canalisations des eaux polluées et non polluées des constructions existantes et à construire (canalisations intérieures et extérieures) jusqu'aux équipements publics avec niveau et diamètres (cf. directive), détails des éventuelles pompes, etc...</li> <li>selon les cas : bassin versant, calcul hydraulique, plan de situation, profil en long, détails, etc... des équipements publics ou privés à construire ou à dévier, plan de l'installation d'épuration individuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de situation finalisé (emplacement des ouvrages, coupes et détails utiles, niveaux, accès, surverse de sécurité, concept d'entretien des ouvrages)</li> <li>calcul hydraulique (avec volume de rétention utile et débit limite de restitution)</li> <li>Détails de ou des ouvrages de régulation du débit (orifice calibré, Vortex, membrane...)</li> <li>si infiltration : accord du service de géologie (avec protocole de tests ou d'essais d'infiltration)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>selon les cas : accord de la commune pour le branchement dans un regard de visite public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie de traitement de chaque type d'eau</li> <li>Les plans complets des installations de traitement des eaux de chantier assortis des caractéristiques techniques et des bases de dimensionnement</li> <li>Qualité du rejet final</li> <li>Nom du milieu récepteur final (si infiltration accord du service de géologie)</li> <li>Une description des mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs qualitatifs fixés pour un rejet à la canalisation publique (concept d'évacuation des eaux de chantier décrivant : le type de traitement des eaux, la destination des eaux traitées, la qualité du rejet final)</li> <li>Plan de situation (représentant les installations décrites dans le concept)</li> </ul>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>Notifications</p> <p>Si les travaux projetés sont soumis à déclaration, le requérant doit compiler et signer le formulaire de notification et le transmettre à l'autorité compétente avant le début des travaux (partie A à D).</p>	<p>-</p>	
<p><b>4 : Pièces à fournir lors du contrôle "AMS"</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>attestation relative à l'assainissement</li> <li>2 plans conformes à l'exécution</li> <li>selon les cas : mise à jour du CRAE validée par la commune</li> </ul>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une attestation de curage et de nettoyage final des systèmes d'assainissements privé et publics sera établie par une entreprise agréée à la fin des travaux en vue de l'obtention du permis d'habiter</li> </ul>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 plans de canalisations conformes à l'exécution</li> <li>attestation relative à l'assainissement des eaux</li> <li>toutes les attestations prévues, notamment le PV d'examen du réservoir, les attestations de mise en service des sondes détectrices de liquide et des détecteurs des fuites ainsi que l'attestation d'étanchéité du bassin de rétention (pour une installation en cave).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation relative à l'assainissement</li> <li>2 plans conformes à l'exécution</li> </ul>		